



Est il possible de reconnaitre mon fils;portant le nom de sa mere

Par **moumbochi**, le **18/12/2010** à **20:43**

bonjour

voici mon histoire,j ai fais connaissance avec une fille française,quant j été au bled par l intermediairé de ma soeur résident en france en 2007.en janvier 2008,on se rencontre au maroc pour passer une semaine ensemble.tout se bien passer en amoureux,apres elle est rentrée en france et moi je suis reparti dans mon pays.un moi après elle m appel pour me dire q elle est enceinte de moi,elle compte la garder.en aout 2008 j ai eu le visa d italy,donec je suis rentrée en france fin aout ,j ai été hébergé chez ma soeur.vu que mon visa étais de courte durée,j étais obligé de demander l asile.en septembre je suis aller la voir chez sa mère comme elle était présqu'aterme.pour sa mère j étais pas la bienvenue, parceque je suis pas musulman et j allais profité de sa fille donc elle avait décidé que l enfant ne devait porté mon nom.mon fils est née en octobre et porte le nom de sa mère.1an et demi après,la grand-mère de mon fils est venue excusé on disant qu elle m avait mal jugé.ça fait aujourd huit 7 mois que je vie ensemble avec mon fils et sa mère,maintenant nous voulons que mon fils puisse porté mon nom,sauf que maintenant je suis en situation irreguliere. Ma question est que devant nous faire?pourque l enfant porte mon nom.jai vraiment besoin de votre aide merci

Par **maniongui**, le **20/12/2010** à **10:55**

Bonjour

Votre enfant porte le nom de qui actuellement?

Avez vous reconnu cet enfant?

Par **moumbochi**, le **20/12/2010** à **12:59**

merci pour me repondre
actuellement mon enfant porte le nom de sa mère.non je n ai pas reconnu cet enfant,c est ce que nous aimerions moi et sa mère,le reconnaitre pour qu il puisse porte mon nom de ma famille.MERCI de m aider j en vraiment besoin

Par **moumbochi**, le **20/12/2010** à **22:04**

salut maniongui et merci pour ton aide.je sais pas comment faire pour etre en contact vous merci (meme si vous avais toujours des pensés...lol)

Par **bekhechi**, le **23/12/2010** à **00:18**

quel nationnalite vous avez vous et votre femme
j ais peut etre la solution pour vtr probleme

Par **chris_Idv**, le **23/12/2010** à **10:04**

Bonjour,

Puisque l'objectif est que l'enfant porte votre nom alors vous épousez la mère (mariage civil en France) et vous adoptez l'enfant (adoption pleine d'un enfant de moins de 2 ans).

Cordialement,

Par **moumbochi**, le **23/12/2010** à **13:35**

salut bekhechi ,je suis de rdc(congo)et la mere de mon fils française

Par **bekhechi**, le **23/12/2010** à **19:01**

pour nous en droit de famille algerien pour le meme cas que vous la demarche a suivre c est la validation de mariage ,pour l adoa ption je trouve ca bisard c est votre enfant ligitime une reconnaissance de la paternite devant le tribunal serait a mon avis plus sage surtout qu il n ya pas de litige entre les partis